

Délégation territoriale de la Marne

Service santé-environnement

Courriel: ARS-GRANDEST-DT51-SE@ars.sante.fr

Téléphone : 03.26.66.49.08

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

HEILTZ L'EVEQUE

Commune de : HEILTZ-L'EVEQUE

Prélèvement et mesures de terrain du **28/09/2020 à 08h54** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET RECHERCHES DE L' AISNE (LDAR)

Nom et type d'installation : HEILTZ L'EVEQUE PF SOUS STK (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : HEILTZ L'EVEQUE PF AVANT TRT - CHÂTEAU D'EAU SIMPLE

Code point de surveillance : 0000000332 Code installation : 000332 Type d'analyse : AUTRE

Code Sise analyse : 00139936 Référence laboratoire : H_CS20.10144.1 Numéro de prélèvement : 05100122151

Conclusion sanitaire :

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. A noter cependant des valeurs excessives en nitrates pour une eau distribuée. Le système de traitement en place doit assurer la conformité de l'eau avant distribution.

(PLV-05100122151 - page : 1)

Châlons-en-champagne, le 1 octobre 2020

Le Technicien Sanitaire et de
Sécurité Sanitaire en Chef,



Didier DANDELLOT

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	
<i>Contexte Environnemental</i>							
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	15,6	°C					
<i>Equilibre Calco-carbonique</i>							
PH	7,3	unité pH					
<i>Résiduel de traitement</i>							
CHLORE LIBRE	<0,05	mg(Cl ₂)/L					
CHLORE TOTAL	<0,05	mg(Cl ₂)/L					
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	
<i>Paramètres azotés et phosphorés</i>							
NITRATES (EN NO ₃)	63,7	mg/L		100,0			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1